



Ecole Terra Stella Natura SàRL

Contrat de formation en naturopathie

Conditions spécifiques pour la première année, session de formation 2026-2030

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Date de naissance :

Adresse électronique :

Professions :

Cocontractants :

Ces conditions spécifiques de formation présentent les dispositions contractuelles conclues entre l'école Terra Stella Natura Sarl, représentée par Eric Forestier, Sylvie Muller Forestier et Anthony Van Rossem, nommés ci-après « L'école » et l'apprenant dont le nom figure ci-dessus, concluant ce contrat de formation en première année de formation en naturopathie

Conditions spécifiques, conditions générales et charte de l'école

Par la signature du présent contrat et /ou par le paiement de l'acompte et de la finance d'inscription (paiements qui valent acceptation du présent contrat), l'apprenant reconnaît avoir pris connaissance et accepté la charte de l'école ainsi les conditions générales qui s'appliquent au présent contrat.

Formations visée par ce contrat :

L'apprenant s'engage pour les formations suivantes :

- Médecine académique Cycle 1 - 180h - 1ere partie du module M1 - Formation médicale de base -
- Réflexologie - 104h - fait partie du M2
- Phytothérapie - 300h - fait partie du M2
- Naturopathie fondamentale - fait partie du M2 (1 journée fait partie du M1)

Contenus des formations :

Les contenus de formation sont visés dans les plaquettes respectives.

Périodes de formations :

- **Médecine académique Cycle 1** - 22.5 jours de formation en week-end, examen inclus, entre le 04 janvier 2026 et le 21 octobre 2026 ; La formation en BLS AED n'est pas dispensée par l'école. Pour valider le

Cycle 1, il faut avoir validé une formation en BLS-AED de 4h de moins de 2 ans, à la date de l'examen le 21 juin 2026.

- **Réflexologie plantaire** : 13 jours de formation sur des lundis, examen inclus entre le 19 janvier 2026 et le 31 août 2026.
- **Phytothérapie** : 37 jours ½ de formation sur certains samedis, dimanches ou lundis. La première année (19 jours) se déroule entre le 24 août 2026 et le 21 décembre 2026. La suite a lieu entre janvier 2027 et août 2028.
- **Naturopathie fondamentale** : 12 jours de formation entre le 5 janvier 2026 et le 07 septembre 2026.

Prix de la formation pour la 1ère année :

- **Médecine académique** : 2700 frs
- **Naturopathie fondamentale** : 2600 frs
- **Réflexologie plantaire** : 2340 frs
- **Phytothérapie** : 6750 frs (nb : le montant total pour les 2 ans est dû par la signature de ce contrat, même si l'apprenant décide de ne pas continuer au-delà de la première année. Par-contre le montant annuel à payer est 3375 frs)

Une finance d'inscription unique de 300 frs s'ajoute pour la totalité de la formation théorique (M1, M2, M3, M4, M5).

Prix total pour ce contrat de formation : 14390 frs (frais de formation) + 300 frs (frais administratif unique)

A payer la première année : 11315 frs (montant des cours dispensés en 1^{ère} année + finance d'inscription).

Un montant de 3375frs reste à payer en 2^e année au titre de ce contrat (Phytothérapie-2^{ème} partie et fin).

Conditions de paiement :

- La finance d'inscription non remboursable de 300 frs est demandée dès l'inscription
- Un acompte non remboursable de 600 frs sur le montant global à payer pour l'année est demandé dès l'inscription
- Reste à payer : 10415 frs, qu'il est possible de payer mensuellement sans surcoût entre fin août 2025 et fin juillet 2026 en 11x 868frs et 1 x 867 frs

Lu et approuvé et signé en 2 exemplaires le,

L'apprenant

L'école